

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 04 Avril à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Philippe-Jacques BLESBOIS à Marylise FOIDART
Hugues DEVAUX-MARKOV à Jean-Jacques MARTEIL
Françoise HENRIQUEZ à Arlette BUZARE
Mme Annaïg MESTRIC à Christian GUEGUEN

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	28 Mars 2024
Date de l'affichage	29 Mars 2024
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

2024 39 Tarifcation Mini camps 2024

Rapporteur : J. Gréves

La commune envisage d'organiser des mini camps à destination des enfants et des jeunes inscrits à l'ALSH et à la MDJ.

Le projet de mini camps pour la MDJ a été présenté pour information aux membres de la commission enfance, éducation, jeunesse et sports qui s'est déroulée le 25 mars 2024 (séjour à Groix de 4 jours/3 nuits à destination des 12/15 ans). Le projet de mini camps à destination de l'ALSH est en cours de finalisation et sera présenté pour information à une prochaine commission.

A cette fin, il est proposé d'adopter une tarification basée sur le coefficient familial :

Mini camps 4 jours/ 3 nuits		2024
Enfants commune	Tranche n°1	100 €
	Tranche n°2	120 €
	Tranche n°3	144 €
	Tranche n°4	173 €
	Tranche n°5	208 €
Enfants extérieurs	Tranche n°6	262 €

Mini camps 3 jours/ 2 nuits		2024
Enfants commune	Tranche n°1	75 €
	Tranche n°2	90 €
	Tranche n°3	108 €
	Tranche n°4	130 €
	Tranche n°5	156 €
Enfants extérieurs	Tranche n°6	197 €

- Rappel du quotient familial
 $1/12^{\text{ème}}$ des revenus annuels (année N-2) + prestations familiales du mois de la demande
 $QF = \text{-----}$
 $2 + 1/2$ par enfant à charge + $1/2$ pour les familles de 3 enfants et plus
- Rappel des tranches
Tranche 1 : $0 \leq QF \leq 600$
Tranche 2 : $601 < QF \leq 800$
Tranche 3 : $801 < QF \leq 1100$
Tranche 4 : $1101 < QF \leq 1600$
Tranche 5 : $QF > 1600$
Tranche 6 : enfants extérieurs

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Enfance, éducation, jeunesse et sports du 25 Mars 2024,

FIXE les tarifs proposés ci-dessus suivant le coefficient familial.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 5 Avril 2024
Le Maire,
Joël DANIEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.